

ARS – Cire – Arlin : quelles missions vis-à-vis des EHPAD ?

Sylvie Renard-Dubois - Myriam Taouqi - Elise Seringe

3^{ème} Journée de formation et d'information destinée aux EHPAD d'Île-de-France
PREVENTION DU RISQUE INFECTIEUX EN EHPAD
9 février 2012

Contexte (1)

- Recommandations

- Rapport du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France-
Recommandations relatives aux conduites à tenir devant des infections
respiratoires aiguës (IRA) dans des collectivités de personnes âgées. 18
novembre 2005
- Guide DGS/DGAS – Conduite à tenir devant des infections respiratoires
aiguës basses dans des collectivités de personnes âgées. Octobre 2008
- Rapport du Haut Conseil de Santé Publique – Recommandations relatives
aux conduites à tenir devant des gastro-entérites aiguës (GEA) en
établissement d'hébergement pour personnes âgées. 29 janvier 2010

2

Contexte (2)

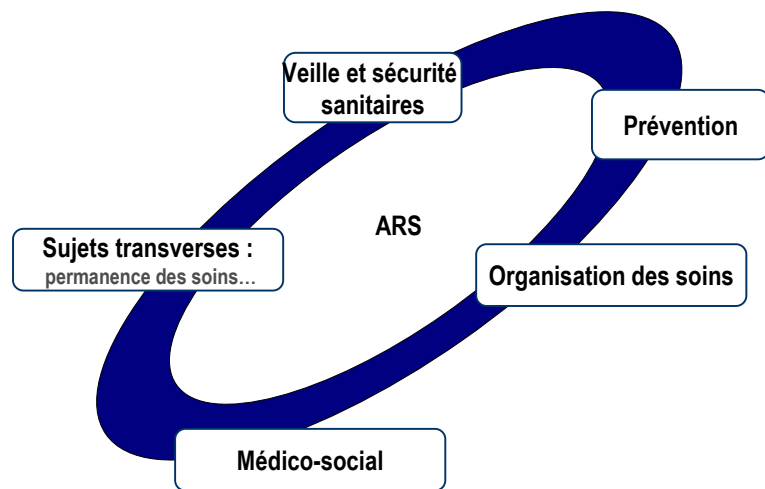
- Textes réglementaires

- Circulaire n° 2006-489 du 22 novembre 2006 relative à la conduite à tenir
devant les infections respiratoires aiguës basses chez les personnes âgées
- Circulaire interministérielle DGS/DHOS/DGAS n° 264 du 19 août 2009
relative au plan stratégique national 2009-13 de prévention des infections
associées aux soins
- Circulaire interministérielle DGCS/DGS/2011/377 du 30 septembre 2011
relative à la mise en œuvre du programme national de prévention des
infections dans le secteur médico-social 2011/2013
- **Dispositif de surveillance des épisodes infectieux en collectivités de
personnes âgées par l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS) à partir
de 2005** (pour les épisodes de cas groupés d'IRA et de GEA à ce jour) ³

Objectifs

- Importance de la surveillance des phénomènes infectieux à
potentiel épidémique dans toute collectivité
- Permet une réactivité plus grande des acteurs et la mise en
place précoce de mesures barrières pour stopper la progression
de l'épidémie et réduire le nombre de personnes atteintes
- ➔ Décrire les liens entre tous les acteurs et les rôles de chacun

4



5

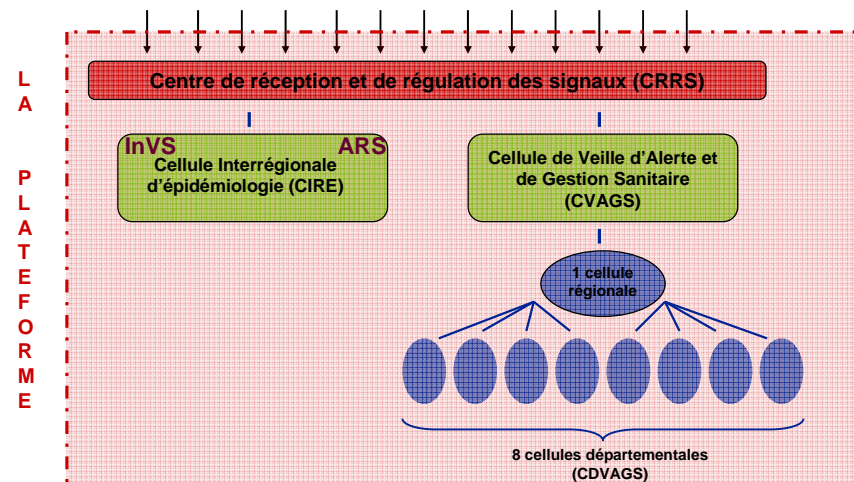
- **Pilotage de la santé publique**
 - Organiser la veille et la sécurité sanitaires ainsi que l'observation de la santé
 - Contribuer à la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet
 - Définir, financer et évaluer les actions de prévention et de promotion de la santé
- **Régulation de l'offre de santé dans les secteurs ambulatoire, médico-social et hospitalier**
 - dans sa dimension territoriale : pour une meilleure répartition de l'offre sur le territoire
 - dans sa dimension économique : pour une meilleure utilisation des ressources et la maîtrise des dépenses

6

Une organisation garantissant une proximité

- Les ARS seront relayées par des délégations territoriales au sein de chaque département.
- Ces délégations seront chargées de :
 - décliner les politiques régionales de l'ARS localement ;
 - servir d'interface entre le niveau régional et le niveau de proximité ;
 - accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs projets.

7



8

L'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

- Champ couvert par la plateforme de veille sanitaire -

Episodes infectieux en EHPAD

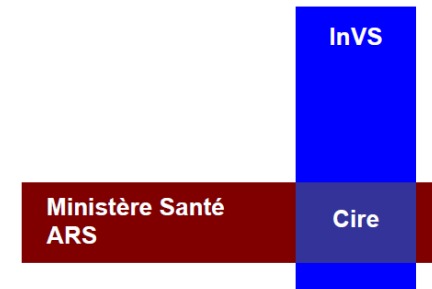


9



La Cire Ile-de-France Champagne-Ardenne

- Cellule de l'Institut de Veille Sanitaire (InVS) en région Ile-de-France (1 antenne en Champagne-Ardenne)
- Implantée géographiquement dans l'ARS Ile-de-France
- Sous la responsabilité scientifique de l'InVS et administrative de l'ARS



10



La Cire Ile-de-France Champagne-Ardenne

- Domaine d'action : une implication forte dans la veille sanitaire -

La responsabilité de la veille sanitaire : un champ de compétence partagé entre ARS et InVS

lois de Santé Publique de 2004 et HPST de 2009

Attributions des ARS

(Article L1431-1 du CSP)

- « Elles organisent
- la veille sanitaire,
 - l'observation de la santé dans la région,
 - le recueil et le traitement des signalements d'événements sanitaires »

Attributions de l'InVS

(Article L1413-2 du CSP)

- « L'InVS est chargé de
- la veille et l'observation permanentes de l'état de santé de la population
 - la veille et la vigilance sanitaires
 - l'alerte sanitaire
 - une contribution à la gestion de crise »

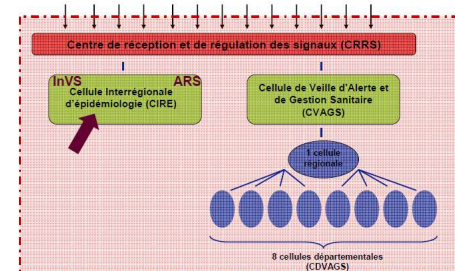
11



La Cire Ile-de-France Champagne-Ardenne

- Missions : sous la responsabilité scientifique de l'InVS -

- **Partie intégrante de la plateforme de veille sanitaire de l'ARS IDF**
- **Animation et coordination de la veille sanitaire et de l'alerte en région**



- **Expertise en épidémiologie d'intervention**
 - investigation
 - évaluation quantitative des risques
- **Activités de surveillance**
 - non spécifique : dispositif Sursaud
 - spécifique : maladies transmissibles, santé environnementale, santé au travail
 - ...

12

1 des 4 antennes régionales du CCLIN Paris Nord

Un des cinq centres inter-régionaux de coordination de la lutte contre l'infection nosocomiale créé en France en 1992 (arrêté ministériel du 3 août 1992)

Ses missions sont la coordination et l'aide technique des comités de lutte contre l'infection nosocomiale (CLIN) de chaque hôpital situé dans l'inter-région Paris Nord qui comprend quatre régions: **l'Ile de France**, la **Haute Normandie**, le **Nord Pas de Calais** et la **Picardie**



- Mise en place de réseaux de surveillance épidémiologique des infections
- Réalisation d'enquêtes de prévalence des infections nosocomiales
- Interventions sur demande des établissements pour gérer des épidémies nosocomiales ou réaliser des audits en hygiène
- Développement d'un centre de documentation
- Programmes de formation (épidémiologie, informatique) destinées aux membres des équipes d'hygiène et une aide méthodologique pour mettre en place des programme de surveillance

Arrêté du 17 mai 2006

Un **relais de proximité** du CCLIN Paris Nord auprès des établissements et plus particulièrement :

- **Conseil et assistance** aux établissements de santé **et EHPAD** sur les questions relatives à l'hygiène et la lutte contre les IN
- **Animation de réseaux** d'établissements
- **Gestion de proximité des signalements des IN** : aide pour investigations épidémiologiques nosocomiales et le suivi des établissements après investigation
- **Organisation de sessions de formation continue** sur la prévention des infections liées aux soins
- **Aide à l'évaluation des pratiques en matière de prévention du risque infectieux** et la réalisation d'audits à la demande du CCLIN, de l'ARS, de la CIRE ou des établissements

17

- **Conseils et assistance**
- **Accompagnement dans la gestion d'épisodes infectieux**
- **Aide à la rédaction de protocoles, envoi de documents**
- **Organisation de sessions de formation**

18

Une équipe à votre service :

- **Mme Ivana NOVAKOVA**, infirmière hygiéniste à temps plein
- **Dr Elise SERINGE**, médecin coordonnateur à temps plein

Email : arlin.idf@sap.aphp.fr

Tel : 01 40 27 42 53

42 54

19

Missions par rapport au signalement des épisodes infectieux en EHPAD

20

L'EHPAD

Détecte et signale

- Met en place une **surveillance des épisodes infectieux** afin de détecter les 1ers cas
- Met en place les **recherches étiologiques** et les **mesures de contrôle** selon les recommandations de bonnes pratiques
- **Signale les évènements infectieux à l'ARS+/- CCLIN Paris Nord**

21

Au niveau régional :

La Cellule Régionale de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CRVAGS)

- Réceptionne le signalement
- Analyse la situation avec la CDVAGS,
- Détermine les besoins d'expertise (Arlin, Cire) et procure les outils de gestion
- Connaissance de la réglementation et des circuits

Au niveau départemental :

La Cellule Départementale de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CDVAGS)

- Valide le signal
- S'assure de la mise en œuvre des mesures de contrôle et des recherches étiologiques
- Appuie l'établissement pour l'investigation

22



La Cire Ile-de-France Champagne-Ardenne

- **Assure l'investigation épidémiologique** (en cas de critères de sévérité ou non efficacité des mesures de contrôle) **en appui de la CDVAGS si besoin :**
 - Confirme et décrit l'épisode épidémique
 - Identifie les facteurs associés à l'apparition de cas groupés
 - Emet des recommandations pour le contrôle de tels épisodes
 - Apporte un retour d'expérience à l'établissement
- **Assure à terme l'analyse et la rétro-information régionale des signalements d'épisodes de cas groupés en EHPAD reçus par l'ARS Ile-de-France**

23



L'ARLIN Ile de France

Missions d'expertise et de conseils

- Informe l'ARS et la Cire si l'établissement l'a sollicité directement pour expertise
- Aide à la mise en place des mesures d'hygiène (ou d'autres mesures) dans l'établissement en lien avec l'ARS ou ajuste les mesures déjà mises en place
- Conduit l'investigation sur sollicitation de l'ARS et en lien avec la Cire (le cas échéant)

24

Récapitulatif du circuit du signalement et rôle des différents acteurs

